

RETOUR GAGNANT DE LIEPZIG

LA 42^E ÉDITION DE LA WORLDSKILLS COMPETITION S'EST DÉROULÉE DU 2 AU 7 JUILLET À LEIPZIG EN ALLEMAGNE. 1 000 COMPÉTITEURS ONT TOUT DONNÉ PENDANT 4 JOURS INTENSES DE COMPÉTITION.

L'Équipe de France des Métiers, composée de 45 jeunes de moins de 23 ans ayant concouru dans 40 métiers a été fidèle à sa réputation de pourvoyeurs de talents ! La France a ainsi emporté 2 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 1 médaille de bronze et 16 médaillons d'excellence.

Pour nos métiers :

Une médaille d'argent en Taille de pierre pour Sidoine Bocquet des Pays de la Loire travaillant dans l'entreprise Lefevre SA de S^{te} Luce sur Loire (44).

Un médaillon d'excellence en Maçonnerie pour Victor Deneufchatel de Champagne-Ardenne de l'entreprise Deneufchatel Père et Fils à Sézanne (51).

UNE AIDE POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

LA MAJORITÉ DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS EN CIRCULATION A PLUS DE TROIS ANS ET ILS NE DISPOSENT PAS TOUS D'ÉQUIPEMENTS QUI RENFORCENT LA SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR ET DES PASSAGERS.

Afin d'améliorer la sécurité, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels renouvelle son aide de 2500€ aux entreprises de moins de 50 salariés pour l'achat ou la location longue durée d'un ou plusieurs véhicules utilitaires neufs disposant des 6 équipements de sécurité requis. Ces équipements sont l'antiblocage des roues du type ABS, l'aide au freinage d'urgence, le contrôle électronique de la stabilité, les airbags passagers, une cloison de séparation, des points d'arrimage conformes aux normes en vigueur et le limiteur de vitesse.

Les entreprises ont jusqu'au 15 octobre 2013 pour réserver cette aide auprès de leur Caisse régionale (Carsat) et Cramif pour l'Ile de France. Le dossier d'information est disponible sur www.ameli.fr.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : UNE NOUVELLE VERSION DU DTU 64.1

LA NORME NF DTU 64.1, SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LES MAISONS D'HABITATION INDIVIDUELLE JUSQU'À 20 PIÈCES PRINCIPALES, A ÉTÉ RÉVISÉE. CE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE, EST COMPOSÉ DE DEUX PARTIES PRINCIPALES :

- ▣ les spécifications de mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques ainsi que les critères de choix des matériaux utilisés (tuyaux, tubes, accessoires de raccordement, fosses septiques, postes de relevage, sables, gravillons, granulats, etc.) ;
- ▣ les règles du marché où sont précisés notamment les travaux qui relèvent de l'objet de ce marché et ceux qui en sont exclus. Il donne les dispositions de coordination avec les autres entreprises et intervenants et la marche à suivre pour régler les difficultés et les contestations.

AGENDA

FFB HAUTE VIENNE ET CREUSE

26/09/13, Limoges 10h30, Guéret 18h00
Robert Ailloud parle de fissuration des bétons

FFB MOSELLE

27/09/13, Metz, 18h00
Wilfried Pillard présente la norme béton

BÂTIMAT

4-8/11/13, Paris Nord Villepinte
Demandez des codes d'accès gratuit à l'UMGO-FFB.

FFB LOIRET

04/10/13, Orléans, 10h00
Eric Durand assistera à la réunion des présidents de section région Centre

FFB ÎLE-DE-FRANCE

16/10/13, Le-Port-Marly, 18h
Vincent Simon présentera les actions de l'UMGO-FFB

17/10/13, Wilfried Pillard participe aux Matinales du CERIB à Bandol

24/10/13, Wilfried Pillard participe aux Matinales du CERIB à Besançon



UNION DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE

7, RUE LA PÉROUSE
75784 PARIS CEDEX 16

TÉL 01 40 69 51 59 / FAX 01 40 69 57 78

WWW.UMGO.FFBATIMENT.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
FRANCK COTTON

RÉDACTEUR EN CHEF :
ÉRIC DURAND

RÉDACTION : UMGO-FFB

RÉALISATION ET IMPRESSION :
OXYGENECOMMUNICATION.COM

CRÉDITS PHOTOS :
UMGO-FFB

BATISSONS L'avenir

LA LETTRE DE L'UNION DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE

AR VÈRE



Franck COTTON
Président de l'UMGO

Pendant 6 ans, vous m'avez confié la présidence de notre union. Je tiens à vous remercier de cet honneur.

Tout au long de ces années économiquement difficiles, nos commissions ont défendu nos entreprises avec talent et énergie.

Nos représentants territoriaux ont fait vivre le métier sur le terrain. L'engagement de chacun nous aura permis de remporter de nombreuses victoires.

Parallèlement à ces résultats concrets, ma grande satisfaction réside dans l'esprit de solidarité, de franchise et d'amitié qui existe entre celles et ceux qui s'impliquent dans la vie de l'union et qui constitue la véritable source de son efficacité.

J'ai toutefois un regret : que l'inflation réglementaire mal contrôlée que nous subissons nous oblige à dépenser une grande partie de nos moyens pour simplement éviter la publication de textes inapplicables.

Je souhaite que nos messages de pragmatisme soient enfin entendus afin que mon successeur, dans un contexte économique qui sera à terme apaisé, puisse aussi travailler sur la productivité au sein de nos entreprises et sur notre politique de l'offre.

SOUS-TRAITANCE DES TRAVAUX SUR AMIANTE

QU'EN EST-IL DES OBLIGATIONS DE CERTIFICATION ET DE FORMATION ?

Les entreprises de gros œuvre qui ont dans leur marché des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (sous-section 4) ou des travaux d'encapsulage et de retrait d'amiante (sous-section 3) font souvent le choix de les sous-traiter faute de moyens internes.

Alors qu'il est obligatoire d'être certifié pour réaliser les travaux de sous-section 3 et d'avoir un personnel formé pour les travaux de sous-section 4, ces obligations tombent dès lors que les travaux sont sous-traités. L'obligation revient alors à l'entreprise sous-traitante.

Toutefois, l'entreprise principale chargée de répondre à l'appel d'offres, ou de formuler une proposition commerciale pour les travaux à réaliser a néanmoins tout intérêt à avoir les connaissances lui permettant de chiffrer et de planifier ces travaux.

Un référentiel de formation spécifique est en cours de rédaction par l'OPPBT pour apporter cette aide aux entreprises.



PIERRES ATTACHÉES : LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

LA PIERRE ATTACHÉE EST DÉCRITE DANS LE NF DTU 55.2 PUBLIÉ EN 2000.

IL EXISTE TROIS TECHNIQUES DE FIXATION: LES AGRAFES AVEC POLOCHONS (EN INOX OU ZINTANE), LES ATTACHES MÉTALLIQUES (SEULEMENT EN INOX) ET LES ATTACHES SUR OSSATURE. LE CHOIX DE LA TECHNIQUE N'EST PAS FAIT PAR L'ARCHITECTE ET DÉPEND EN PARTICULIER DES MATÉRIAUX DE FAÇADE. L'ENTREPRISE DOIT FAIRE LE LIEN ENTRE L'ARCHITECTE, LE FOURNISSEUR DE PIERRES ET LE FOURNISSEUR D'ATTACHES. VOYONS QUEL EST LE RÔLE DE CHAQUE INTERVENANT À CHAQUE ÉTAPE DU PROJET.

PHASE DE CONCEPTION

LE DOSSIER DE CONSULTATION DOIT CONTENIR AU MINIMUM CES INFORMATIONS ESSENTIELLES :

- 1 adress et hauteur du projet (zone et force du vent, distance du littoral, sévérité du climat, etc.);
- 2 matériaux constitutifs de la façade (maçonnerie, béton, etc.);
- 3 couleur ou type de pierre;
- 4 distance à la paroi (épaisseur d'isolant + 2 cm minimum);
- 5 calepinage conception (pour avoir les dimensions de la plus grande pierre).

PHASE ÉTUDE DE PRIX

CHOIX DE LA PIERRE, 3 INFORMATIONS NÉCESSAIRES :

- 1 couleur;
 - 2 zone de vent, distance du littoral et hauteur de la construction;
 - 3 plan de la façade ou pierre la plus grande. Le fournisseur a déjà testé ses pierres (norme NF B 10-601) : certaines peuvent nécessiter une épaisseur de 4 cm.
- ✦ Le prix de fourniture comprend une surface ou volume ou poids de pierres, découpées et éventuellement percées en usine.

CHOIX DU FOURNISSEUR DES ATTACHES, 5 INFORMATIONS NÉCESSAIRES :

- 1 distance à la paroi;
 - 2 zone géographique et hauteur de la construction;
 - 3 plan de la façade pour identifier les points singuliers;
 - 4 matériaux de façade;
 - 5 épaisseur des pierres (ou poids).
- ✦ Le prix de fourniture comprend les attaches courantes du catalogue et les études et pièces spéciales du projet en fonction du calepinage d'exécution.

L'ENTREPRISE REMET SON OFFRE COMPRENANT :

- 1 le type de pierres;
- 2 le prix forfaitaire de fourniture des pierres, des attaches, des études d'exécution et de la mise en œuvre.

PHASE PRÉPARATION DE CHANTIER

ETABLISSEMENT DU CALEPINAGE D'EXÉCUTION :

- 1 identification des points singuliers et des pièces spéciales: l'entreprise coordonne les allers-retours entre le fournisseur, l'architecte pour le calepinage, la méthode et l'ordre de montage;
 - 2 établissement du dossier technique par le BET et le fournisseur d'attaches;
 - 3 finalisation du calepin en études (aspect validé par l'architecte + faisabilité des attaches spéciales + faisabilité du montage + validation du bureau de contrôle).
- ✦ Exécution des découpes des pierres et fabrication des attaches spéciales.

PHASE TRAVAUX

MISE EN ŒUVRE PROPREMENT DITE

Sur la base du calepin, chaque pierre ou type de pierre est identifiée, les attaches spécifiques sont identifiées, il ne reste qu'à percer les pierres (de préférence à l'aide d'un gabarit si ce n'est pas fait en usine) et poser.



PROCÉDURE ÉLECTRONIQUE POUR LES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES PROVISOIRES

SUITE AUX NOMBREUSES RÉUNIONS ENTRE L'UMGO-FFB ET EDF, UNE NOUVELLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE A ÉTÉ MISE EN PLACE POUR LES RACCORDEMENTS PROVISOIRES DE CHANTIER. CELA PERMET DE RACCOURCIR CONSIDÉRABLEMENT LES DÉLAIS DE TRANSMISSION DU DOSSIER DE L'ENTREPRISE VERS ERDF ET DONC LES DÉLAIS GLOBAUX DU RACCORDEMENT.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT

- Soit l'entreprise la possède déjà (il en existe une pour les raccordements de moins de 36KVA et une pour ceux de plus de 36KVA à télécharger sur le site de l'union). Il faut la remplir, la scanner et l'envoyer par email à l'adresse indiquée sur la fiche ou par FAX au numéro indiqué.
- Soit l'entreprise contacte le numéro d'EDF Entreprises : 0820821 333 et demande une fiche de renseignement pour raccordement provisoire **avec contrat électronique** qu'EDF lui enverra par email. Une fois reçue et remplie l'entreprise la renvoie comme précédemment par email de préférence.
- Dans tous les cas : ne pas oublier de joindre à l'email le plan de masse et de situation.

2. LE CONTRAT ÉLECTRONIQUE

Quand l'agent EDF reçoit la fiche de renseignement avec toutes les informations requises, il émet alors un contrat par email avec une signature électronique. Cette signature électronique a été créée en fonction des informations données par l'entreprise sur la fiche.

**UNE PROCÉDURE
QUI DIVISE LE DÉLAI
NÉCESSAIRE À UN DOSSIER
DE RACCORDEMENT PAR 4 !**

Il suffit donc de double-cliquer sur cette signature pour que le contrat soit automatiquement renvoyé par email à l'agent EDF émetteur du contrat. Celui-ci peut donc, dès réception, le transférer à ERDF s'il ne lui manque plus aucune informations.

Grâce à cette procédure, le délai nécessaire à un dossier de raccordement pour être transmis à ERDF (qui ensuite prend au minimum 10 jours à être traité s'il n'y a pas de travaux), passe de 1 mois à 7 jours.

Plus d'info sur www.umgo.ffbatiment/vous_informer/Raccordement_provisoire_electrique.

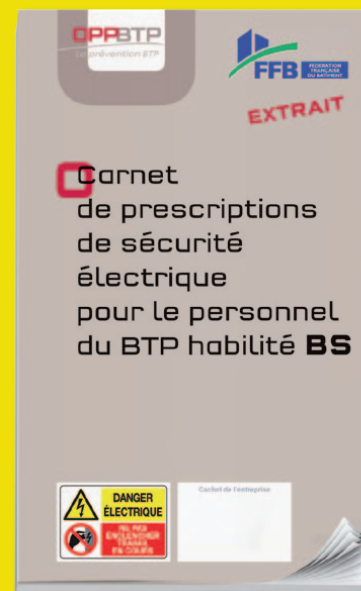
CARNET DE PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE POUR LE PERSONNEL DU BTP HABILITÉ BS

L'habilitation électrique obligatoire concerne tous les opérateurs du bâtiment qui réalisent des opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage. L'employeur doit remettre à chacun d'eux un carnet de prescriptions.

La FFB met à disposition des entreprises concernées par l'habilitation BS*, un carnet spécial chantier, destiné au personnel non électricien.

Contactez votre fédération départementale.

* Habilitation « BS » : il s'agit de l'habilitation électrique la plus courante pour les opérateurs du bâtiment.



**SUIVEZ-NOUS
SUR TWITTER :
@UMGOFFB**